



PV du CONSEIL MUNICIPAL

du 9 octobre 2025

Présents : Bernard Graille, Josette Baudouinet, Christine Bedel, Véronique Chillon, Christophe Balmayer, Christian Charre

Absents excusés : Corinne Aubertin, Marine Pierre

2025 09 10 - 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 août 2025

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 août 2025.

Le conseil approuve à l'unanimité

2025 09 10 - 2 Plantations Causse du Sauveterre

Point annulé

2025 09 10 - 3 Gîte L'Oustal de la Fontaine, bail commercial

La commune de Mostuéjouls, propriétaire d'un gîte nommé "L'Oustal de la Fontaine", a consenti un bail dérogatoire à l'EURL Les trois Saveurs pour une durée de 3 ans, commençant à courir le 5/01/2023 et se terminant le 5/01/2026.

Les parties souhaitant poursuivre le projet, le conseil avait approuvé lors de sa séance du 30 juin 2025, le principe d'accorder un bail commercial à l'EURL « Les trois Saveurs », à compter du 5/01/2026.

La commune a pu bénéficier d'un accompagnement des services d'Aveyron Ingénierie pour la rédaction de ce nouveau bail.

Madame le Maire expose à l'assemblée les modalités de ce nouveau bail.

Il est proposé au conseil d'approuver cette proposition et d'autoriser madame le maire à signer ce bail avec l'EURL « Les Trois Saveurs »

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

2025 09 10 - 4 Maison des Arziolles, suivi du photovoltaïque

Le projet de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison des Arziolles est en cours de finalisation. Ce projet, étudié avec les services du PNR des Grands Causses, a pour but de fournir une production d'électricité en « autoconsommation collective », c'est-à dire qu'il alimentera d'une part le pompage communal (avec revente de l'électricité produite au SIVOM Tarn et Lumensonesque), d'autre part la maison des Arziolles, et les locaux de la Mairie.

Afin de d'assurer un suivi de la production d'électricité, il convient de choisir le mode de télégestion (carte SIM ou Box internet)

Après présentation des deux options, madame le maire propose à l'assemblée d'opter pour une télégestion avec carte SIM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

2025 09 10 – 5 Acquisition parcelle Saint Pal

Madame le maire informe l'assemblée que la commune a reçu une proposition de vente d'une parcelle cadastrée section E n° 481, située en bord de Tarn, à proximité du secteur du débarcadère et d'une superficie de 550 m².

Cette parcelle est proposée à la vente par son propriétaire, monsieur Malzac, pour un montant de 4€/m², soit au total 2250 €

L'acquisition de cette parcelle par la commune s'inscrit dans le cadre de la stratégie foncière visant à la protection des berges, à la gestion d'une activité touristique durable, au maintien des milieux naturels dans ce secteur.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette acquisition, et d'autoriser madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition avec 5 voix pour et une abstention

2025 09 10 – 6 Réajustements budgétaires

Dans le cadre de l'opération Cœur de village de Mostuéjouls, les dépenses et recettes non prévues au budget doivent faire l'objet des modificatives suivantes :

DEPENSES TTC			
LIBELLE		COMPTE	MONTANT
Remboursement subv. Au SIVOM Tarn et Lumenesques		65888	17 680,00 €
Total TTC			17 680,00 €

RESSOURCES			
LIBELLE		COMPTE	MONTANT
SUBVENTION Communauté de Communes	Accordée	757351	17 680,00 €
TOTAL TTC			17 680,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

2025 09 10 – 7 Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de Sauvegarde a été modifié pour mieux prendre en compte la prévention des risques feux de forêts, et risques climatiques

Après présentation au conseil des principales modifications de ce nouveau plan de sauvegarde communal,

Il est proposé au conseil d'approver de nouveau PCS

Le conseil approuve à l'unanimité

2025 09 10 – 8 Mise en place du RIFSEEP

Après avis favorable du Comité Technique, madame le Maire propose à l'assemblée la mise en place du RIFSEEP selon les modalités suivantes :

A ce jour, le régime du RIFSEEP doit être modifié pour permettre le versement aux agents de catégorie B (secrétaire de mairie), et aux agents de maîtrise, avec modification des modalités de versement et une date d'effet au 1/11/2025.

Madame le maire présente au conseil les nouvelles propositions de mise en œuvre du Rifseep, et propose à l'assemblée d'approver cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses